

INFORMATION EAUX

COP21 :
Le pacte de Paris sur l'eau
et l'adaptation au changement climatique
dans les bassins des fleuves,
des lacs et des aquifères
www.riob.org (Rubrique COP21)

N° 616
Juillet
Août
Septembre
2015

La synthèse de l'OIEau :

"L'économie verte" : un support pour la gestion de l'eau
dans le pourtour méditerranéen

ONU :

Adoption des Objectifs de Développement Durable

AEE :

La vulnérabilité des zones urbaines

JRC :

L'érosion des sols par l'eau

Eaufrance :

Progression du Bon Etat des Masses d'Eau

Actualités des Agences de l'Eau :

- Loire-Bretagne : rapport sur les résultats des actions financées
- Coopération Internationale : un bilan positif de la Loi de 2005
- Rhin-Meuse : 37 synthèses territoriales

CARTEAU :

Panorama des acteurs de la R&D

"EcoCuencas" :

Coopération Europe - Amérique Latine
pour l'adaptation au changement climatique

"Les Journées de l'OIEau" au 4^{ème} trimestre 2015



Office
International
de l'Eau



PARIS2015
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21-CMP11

COP21 - Paris

2 décembre 2015

"Journée sur l'Eau et l'adaptation
au changement climatique"

- Signez le Pacte de Paris ! -

www.riob.org

Librairie :

- Le Guide de l'Eau 2015-2016
- Production d'eau potable : filières et procédés de traitement
- Un guide d'exploitation des ouvrages de traitement par boues activées

"L'ÉCONOMIE VERTE" : UN SUPPORT POUR LA GESTION DE L'EAU DANS LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN



La situation des ressources en eau dans les pays du pourtour Méditerranéen est alarmante : les projections en eau indiquent une croissance constante de la demande, déterminée par certains facteurs comme la croissance démographique, l'augmentation des standards de vie, la surexploitation des ressources, la pollution, la dégradation des écosystèmes et le changement climatique. La demande en eau totale du bassin est prévue pour dépasser les 330 km³ par année en 2025, et dix pays sur vingt et un du bassin seront en situation de stress hydrique.

Or, l'eau fait partie des ressources clefs pour le développement, tant au niveau social, qu'économique et environnemental. Quand sa disponibilité devient de plus en plus limitée, un changement de paradigme s'avère nécessaire pour réconcilier développement avec environnement.

Le défi majeur du secteur de l'eau consiste donc à rapprocher les courbes de l'offre et de la demande de manière durable.

Face à une telle situation, "l'économie verte" représente un système alternatif vis-à-vis du système économique classique, incluant l'environnement comme un des facteurs principaux de la fonction de production.

Elle peut être définie simplement comme une économie possédant les caractéristiques suivantes :

- de faibles émissions de CO₂,
- une gestion durable des ressources, efficiente et optimale,
- et socialement inclusive, en favorisant le développement des régions plus vulnérables socialement, en générant du travail (évitant l'exode rural) et en garantissent un niveau de vie décent (accès aux besoins primaires).

Et elle ne doit pas pour autant négliger la croissance économique.

L'économie verte, dans le secteur de l'eau, dispose d'une vaste gamme d'outils, quelques-uns novateurs, mais, pour la plupart, non testés à l'échelle du bassin, et qui peuvent être adaptés et développés selon les usages et les objectifs attendus.

Agir sur l'offre en eau :

Les outils de gestion de l'offre visent, en gros, à augmenter la quantité d'eau douce disponible. On peut citer la création de grandes Infrastructures hydrauliques (barrages, transferts d'eau, ...), la priorisation de l'allocation de l'eau (eau potable, agriculture, industrie) et l'exploitation de nouvelles ressources (dessalement, recharge des nappes ou réutilisation des eaux usées).

Agir sur la demande

Dans le secteur agricole :

Cela passe par l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'irrigation (recours aux outils de pilotage et de planification), choix agronomiques et des systèmes de culture adaptés aux conditions locales.

Dans le secteur domestique et le tourisme :

Amélioration de l'efficacité au niveau des réseaux de distribution (réduction des fuites) et des points d'utilisation (mise en place de compteurs individuels, de dispositifs économes en eau, ...).

Aspects économiques

Ces procédés ont un coût, tant au niveau de l'investissement que de l'exploitation. Des financements sont donc à trouver. Or, jusqu'à il y a moins de vingt ans, les politiques de tarification pour l'eau étaient presque inexistantes dans les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée, pour cause de non-solvabilité de la majorité de la population. Même si cette tendance s'est inversée, dans la plupart des cas, le prix de l'eau reste éloigné du prix réel pour le recouvrement des coûts, surtout dans le secteur agricole, les Autorités prenant en charge une partie des coûts. Aujourd'hui, ce système s'avère souvent insoutenable.

Dans une économie verte, "l'eau paye l'eau", c'est-à-dire que la récupération des coûts doit provenir des recettes de consommation. Malgré les difficultés de solvabilité, les Autorités doivent donc s'efforcer d'adopter des mesures en conséquence pour mettre en œuvre ce principe. Elles doivent notamment veiller à ce que les flux d'investissement soient dirigés vers la mise en place de mesures "vertes".

Par exemple, au niveau des exploitations agricoles, la généralisation des systèmes de comptage, associé à une augmentation régulière des tarifs et à la mise en place de redevance de prélèvement, permet d'améliorer le taux de recouvrement des coûts.

Cependant l'engagement des pays du Bassin Méditerranéen vers une économie verte reste encore faible. La contrainte principale observée est le manque de compréhension, par les différents acteurs de l'eau, de l'importance des enjeux, des courts délais d'action et des potentialités existantes.

Les citoyens peuvent devenir un puissant levier de changement, mais la plupart ne sont toutefois pas prêts à changer leurs comportements.

Une grande sensibilisation à l'environnement et une compréhension des dimensions de la crise en eau actuelle est nécessaire avant que certaines situations ne deviennent irréversibles.

Ces extraits proviennent d'une synthèse d'Alba SERNA, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : "Eau et économie verte : enjeux, risques et opportunités autour de la Méditerranée".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.org/documentation

L'ONU ADOPTE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), de par son statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies, a été accrédité pour assister aux travaux du Sommet des Nations-Unies sur le Développement Durable du

25 au 27 septembre 2015 à New York, au cours duquel a été adopté un nouveau programme mondial de développement durable pour la planète, articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (voir le détail en page 4).

Le RIOB se réjouit en particulier de l'adoption de l'Objectif n° 6 : "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau", qui reprend l'essentiel des orientations dont le RIOB fait la promotion depuis plus de 20 ans et ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour la gestion intégrée des bassins dans le Monde y compris des bassins transfrontaliers.

Les Etats-Membres de l'ONU auront également l'occasion de conclure un accord mondial sur le changement climatique en décembre à Paris à l'occasion de la COP21, et le secrétariat du RIOB a fait à New York la promotion du **"Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères"** (voir ci-dessous).

EAU ET ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE RIOB SE MOBILISE POUR LA COP21



Dans le contexte de la COP21 sur le climat, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, le **RIOB**, fort d'une expérience et d'une expertise acquises depuis plusieurs décennies, apporte sa contribution à la prise en compte de l'eau à la COP21 par des actions concrètes d'ores et déjà engagées par ses Organismes-Membres.

Dans le cadre du Plan d'Action Lima-Paris ("Action Agenda"), le Pérou, appuyé par la France, prépare une journée sur le thème de la Résilience, dont une demi-journée **"Eau et adaptation au changement climatique"** qui se tiendra le 2 décembre. Elle s'articulera autour :

- d'un état des lieux scientifique mettant en exergue l'urgence à traiter des problématiques eau et climat et les enjeux majeurs / zones principalement affectées ;
- d'un temps d'engagements sur les quatre volets de la demi-journée avec une représentation de haut niveau (Agences de bassin, Maires de grandes villes, bailleurs, ONG/jeunes) ;
- d'un endossement politique des engagements

Dans ce cadre, le RIOB a été sollicité pour la préparation du **"Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères"** pour mobiliser les acteurs désireux à s'engager à la COP21.

Suite à plusieurs consultations, un document a été rédigé, avec trois composantes :

- la première partie décrit le contexte et fournit des principes généraux pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins,
- la deuxième partie énumère les engagements (non juridiquement contraignants) pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins,
- une annexe avec un modèle de présentation de projet(s) concret(s) illustrant de nouveaux engagements pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins.

Afin de soutenir et mettre en œuvre le Plan d'Action pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins, le RIOB invite les Organismes de Bassin et tous les autres acteurs (Autorités locales, entreprises, bailleurs, société civile, organisations internationales) à signer ce texte, qui porte uniquement sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins. Il est disponible en ligne jusqu'au 20 novembre 2015 à l'adresse :

www.riob.org (Rubrique COP21)

Pour illustrer le Plan d'action, une collecte des projets est aussi organisée. Chaque Organisme responsable de la mise en œuvre est invité à compléter un formulaire décrivant le projet.

Ce Pacte de Paris permettra aux Organismes de Bassin et à leurs partenaires de s'engager dans la voie d'une application concrète du nouvel ODD n° 6 sur l'eau de l'ONU, et des autres objectifs connexes à la gestion intégrée de l'eau douce.

"EURO-RIOB 2015"

Thessaloniki - Grèce - 21 - 24 octobre 2015

www.riob.org

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau

21, rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45

riob2@wanadoo.fr - www.riob.org



ONU - DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES "ODD" SUCCÈDENT AUX "OMD"



Intitulé **"Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**, le nouveau programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement a été adopté le 25 septembre au siège à New York. Il comporte **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, conçus notamment afin de parachever, au cours des 15 prochaines années, les efforts de lutte contre la pauvreté entamés en 2000 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les 17 "ODD" et leurs 169 cibles (ou moyens d'action) ont une portée plus large que les 8 "OMD" et leurs 21 cibles : là où ces derniers étaient centrés principalement sur des thématiques sociales, les "ODD" couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement.

Du point de vue géographique, les "OMD" ciblaient essentiellement les Pays en Développement, en particulier les plus pauvres, alors que les "ODD" seront applicables aussi bien aux pays riches qu'aux pays pauvres. Le premier d'entre eux, par exemple, "l'ODD" N° 1, se propose d'éradiquer la pauvreté sous toute ses formes, et non pas seulement l'extrême pauvreté.

Enfin, à l'inverse des "OMD", qui avaient été élaborés par un groupe d'experts à huis clos, ce nouveau programme est le résultat d'un processus de négociation qui a impliqué pendant plusieurs années les 193 Etats-Membres des Nations Unies et la participation de la société civile.

L'eau et l'assainissement sont directement concernés par l'Objectif n° 6 : "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau", dont les engagements sont :

- 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable,
- 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable,
- 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau,



- 6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau,
- 6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient,
- 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs,

Les cibles de l'Objectif 6 :

- 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation,
- 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

L'eau douce continentale est également présente directement ou indirectement dans plusieurs autres objectifs plus spécialisés :

Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, avec :

- 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, **à la sécheresse, aux inondations** et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, avec :

- 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, **les maladies transmises par l'eau** et autres maladies transmissibles.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, avec :

- 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par **une utilisation plus rationnelle des ressources** et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement.

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, avec :

- 11.b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, **de l'utilisation rationnelle des ressources**, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), **une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux**.

Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables, avec :

- 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et **une utilisation rationnelle des ressources naturelles**,
- 12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, **l'eau** et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, avec :

- 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat,
- 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales,
- 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide,

avec comme cibles :

- 13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des Etats-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires,
- et 13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, avec :

- 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et **des écosystèmes d'eau douce** et des services connexes, en particulier **les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides**, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées **par la désertification, la sécheresse et les inondations**, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols,
- 15.4 : D'ici à 2030, assurer **la préservation des écosystèmes montagneux**, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable,
- 15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher **l'introduction d'espèces exotiques envahissantes**, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur **les écosystèmes terrestres et aquatiques** et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, avec :

- 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer **le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable**, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire,
- 17.18 : D'ici à 2020, (...) **disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, (...)**.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES - ONU

46th Street - NEW-YORK, NY 10017 (USA)

Tél. : +1 212-963-4475

www.un.org



AEE : UN RECUEIL DE CARTES SUR LA VULNÉRABILITÉ DES ZONES URBAINES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'Agence Européenne pour l'Environnement a rassemblé toutes les données pertinentes disponibles sur les grandes villes d'Europe afin d'établir des cartes interactives de vulnérabilité urbaine, regroupées autour de quatre menaces climatiques : canicule, sécheresse et pénurie d'eau, inondations et incendies de forêt.

Trois types d'indicateurs sont répertoriés :

- l'exposition aux impacts climatiques ;
- la sensibilité des villes à ces impacts, via la composition de la population, l'aménagement du territoire ou les conditions géographiques ;
- la capacité à répondre, à réduire ou à éliminer ces impacts.

Ces cartes montrent comment différents facteurs, tels que la surface d'espaces verts urbains, la proportion de personnes âgées ou les niveaux de ressources financières, interagissent au niveau de la ville et détermine la vulnérabilité des villes étudiées.

Elles seront utiles aux parties prenantes, au niveau européen, national et local, pour visualiser les faiblesses de leur territoire et compléter les informations disponibles pour permettre des analyses plus détaillées. En outre, elles permettront aux villes de localiser d'autres cités ayant des caractéristiques similaires, et d'établir un partage de connaissances et d'expériences.

Elles sont disponibles sur le portail **Climate ADAPT** : climate-adapt.eea.europa.eu/tools/urban-adaptation

AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT
Kongens Nytorv 6, 1050, COPENHAGUE K (Danemark)
Tél. : +45 3336 7100 - www.eea.europa.eu

EROSION DUE À L'EAU - 970 M TONNES DE SOLS PERDUS CHAQUE ANNÉE



L'érosion des sols par l'eau représente la plus grande cause de perte de sol en Europe. C'est ce que montre une nouvelle évaluation réalisée par le JRC (Joint Research Center - Centre de Recherche Conjoint de l'Union Européenne), qui estime que l'eau érode 970 millions de tonnes de sol chaque année dans l'UE.

Cela équivaut à une perte de sol sur un mètre de profondeur d'une zone de la taille de la ville de Berlin, ou d'un centimètre sur un territoire deux fois grand comme la Belgique.

Les zones les plus touchées sont l'Italie (8,46 tonnes par hectare - t/ha), la Slovénie (7,43 t/ha) et l'Autriche (7,19 t/ha), et les taux les plus faibles ont été relevés en Finlande (0,06 t/ha), en Estonie (0,21 t/ha) et les Pays-Bas (0,27 t/ha). Avec 2,25 t/ha/an, soit 11,85 % de l'érosion européenne, la France se situe dans la moyenne du continent. Elle dépasse toutefois le seuil considéré comme soutenable qui est de 2 t/ha/an. Les terres agricoles représentent 68,3 % du total des pertes de sol, tandis que les forêts représentent moins de 1 %.

Selon les scénarios d'utilisation future des terres, les taux de perte de sol par l'eau devraient légèrement baisser en 2050, principalement grâce à une augmentation des zones forestières. Cependant, les pressions pour augmenter la quantité de terres arables pour la production de nourriture et de carburant pourraient amoindrir cette réduction, à moins que des pratiques de gestion plus durables des terres soient appliquées. A cela s'ajoute les effets du changement climatique, dont les scénarios estiment que les taux de perte de sol par érosion hydrique pourraient croître de 10 à 15 % d'ici 2050.

Le fait que cela prend 100 ans pour former 1 cm de sol sous un climat tempéré donne une idée de l'ampleur du problème.

JOINT RESEARCH CENTRE - JRC
Via Enrico Fermi 2749, I - 21027 ISPRA (VA - Italie)
Tél. : +39 0332 789 111
www.ec.europa.eu/jrc



RÉNOVER LE MODÈLE FRANÇAIS DE L'EAU : FAUT-IL S'INSPIRER DE NOS VOISINS EUROPÉENS ?



Dans l'objectif de perfectionner le modèle français né il y a cinquante ans, le Cercle Français de l'Eau a convié en janvier dernier des experts français et européens à confronter leurs pratiques autour de trois table rondes.

La première était consacrée à "Prévenir, gérer et assurer le risque d'inondation", avec la présentation de l'expérience des waterschappen aux Pays-Bas.

La seconde, "Entretien et renouveler le patrimoine", a permis d'observer les pratiques du Royaume-Uni.

La dernière, "Reconquérir le milieu aquatique et préserver la biodiversité", a été l'occasion de prendre connaissance

de l'exemple de la renaturation de la rivière Emscher, en Allemagne.

Le Président de l'Office International de l'Eau, **M. Pierre Roussel**, a été convié à présenter l'impact des Directives européennes sur la politique française de l'eau.

Ces échanges avaient pour vocation à enrichir la politique française de l'eau, pour lui assurer une meilleure efficacité.

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU
10, rue de Washington, 75008, PARIS
Tél. : 01 40 08 03.69
www.cerclefrancaisdeleau.fr



PROGRESSION DANS LE BON ÉTAT DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES EN FRANCE



La synthèse eaufrance n° 12 compare l'évolution de la qualité des eaux entre 2010 et 2013.

43,2 % des Masses d'Eau de surface étaient en bon état chimique en 2010 et 48,2 % en 2013.

Grâce à l'amélioration des connaissances, la proportion des Masses d'Eau littorale ou des plans d'eau en état indéterminé a nettement baissé.

41,4 % des Masses d'Eau de surface étaient en bon état écologique en

2010 et 43,4 % en 2013.

Cet état semble globalement stable : 24,6 % des Masses d'Eau évaluées sur les deux périodes voient leur état s'améliorer.

58,9 % des Masses d'Eau souterraine étaient en bon état chimique en 2010 et 67 % en 2013, avec, pour 7,6 % d'entre elles une amélioration, une stagnation pour 89,3 % et une dégradation pour 2,6 %.

89,4 % des Masses d'Eau souterraine étaient en bon état quantitatif en 2010 contre 90,6 % en 2013. La situation est stable.

Rédigée par l'Office International de l'Eau avec le soutien financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), en collaboration avec les Agences de l'Eau, les Offices de l'Eau des DOM et les DREAL de bassin, cette synthèse est une des contributions de l'OIEau aux programmes pour la gestion des données sur la qualité de l'eau, les pollutions, les ressources aquatiques et la protection des milieux.

Cette synthèse est accessible sur le portail eaufrance www.eaufrance.fr

LES FRANÇAIS FACE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : UNE PERCEPTION DIFFÉRENCIÉE



Interrogés pour savoir s'ils se sentent exposés à un ou plusieurs risques environnementaux là où ils habitent, les Français répondent de manière assez différente selon les risques évoqués et l'endroit où ils vivent. C'est dans les DOM que s'exprime le plus fréquemment un fort sentiment d'exposition.

Métropolitains et ultramarins s'accordent à penser que la pollution atmosphérique constitue un risque notable (56 %) mais divergent en partie concernant les autres risques.

En effet, les aléas naturels (séismes, inondations) sont plus fréquemment évoqués en Outre-Mer, tandis que les risques technologiques (industriels et nucléaires) sont surtout cités en métropole. Les risques liés au changement climatique sont quant à eux redoutés par 56 % des ultramarins et par 42 % des métropolitains.

De manière générale, un tiers des Français pensent être exposés à plus de deux risques environnementaux.

L'enquête met aussi en évidence qu'une grande majorité des enquêtés vivant dans des communes considérées comme à risques (naturels, climatiques ou technologiques) ne considère pas être concernée par les risques existants, ou juge que son exposition y est faible.

C'est en matière de risques climatiques que la conscience du risque paraît être la plus élevée en France, et plus particulièrement dans les DOM.

Face aux inondations auxquelles elles pourraient être confrontées, les populations ultramarines se montrent également plus conscientes de ce risque naturel (37 %) que les métropolitains (28 %). Inversement, ces derniers semblent davantage informés quant aux risques industriels qui existent à proximité de chez eux.

SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES

Commissariat général au développement durable
Tour Séquoia - 92055 LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr



CANAL DE PROVENCE : BILAN D'ACTIVITÉS 2014



Pour la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), l'année 2014 aura été déterminante notamment pour la concrétisation du transfert du patrimoine hydraulique de la vallée du Calvon et du Sud Luberon dans la

concession régionale, qui illustre la solidarité pour l'eau entre les territoires.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon marque aussi un événement important et confirme une implication dans la protection de l'environnement.

La SCP s'est illustrée aussi dans des activités de conseil et d'ingénierie, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France métropolitaine et Outre-Mer, et à l'international, comme par exemple, la convention signée avec le Ministère de l'Agriculture tunisien.



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
Le Tholonet - 13821 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5
Tél. : 04 42 66 70 00 - Fax : 04 42 66 70 80
www.canal-de-provence.com

LE GRAIE FÊTE SES 30 ANS



Le Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE) est une Association créée en 1985 qui vise à mobiliser et mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'aménagement urbain, à contribuer à la diffusion des informations et des résultats de recherche dans ce domaine.

Ses activités s'organisent autour de 4 thématiques :

- lier aménagement urbain et gestion de l'eau, promouvoir des solutions alternatives et maîtriser l'impact des rejets sur les milieux aquatiques,
- intégrer les risques pour la santé dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- gérer les milieux aquatiques en intégrant toutes leurs dimensions, en particulier sur le Bassin du Rhône,
- comprendre, assimiler et mettre en œuvre la réglementation dans le domaine de l'eau, et contribuer à son évolution.

Le GRAIE anime également trois dispositifs de recherche : la ZABR (Zone Atelier "Bassin du Rhône"), l'OTHU (Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine) et SIPIBEL (Site Pilote de BELlecombe sur la caractérisation des effluents hospitaliers et leur traitement).

L'activité du GRAIE en 2014 a été marquée par deux gros projets éditoriaux : la coordination de l'ouvrage "Le tour des grands Lacs Alpains naturels en 80 questions" avec plus de 90 rédacteurs mobilisés, et le lancement du projet multimédia "Méli Mélo - Démêlons les fils de l'eau", sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau.

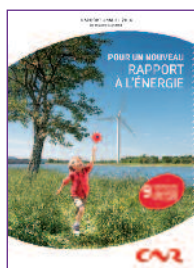
L'année 2015 a été marquée par la 2^{ème} Conférence Internationale I.S.Rivers "Recherches et Actions au service des fleuves et grandes rivières", organisée par le GRAIE et la ZABR en juin et par la préparation de Novatech 2016.

GRAIE

66, bd Niels Bohr - 69 603 VILLEURBANNE Cedex
Tél.: +33 (0)4 72 43 83 68 - Fax : +33 (0)4 72 43 92 77
www.graie.org



CNR : POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



Après avoir fêté ses 80 ans, la Compagnie Nationale du Rhône a poursuivi ses missions au profit des territoires, en lançant en 2014 son troisième plan de Missions d'Intérêt Général. Doté de 160 M€, il s'inscrit dans la dynamique des politiques nationales liées à l'énergie, à l'environnement et au transport fluvial, mais aussi dans les politiques locales pour l'agriculture durable, l'emploi, le développement

touristique, la restauration patrimoniale, la formation ou encore la qualité du cadre de vie.

Une des priorités pour 2015 et les années suivantes est de redonner plus de poids à l'une des missions historiques de CNR : les usages agricoles. La mission solidaire d'organiser l'irrigation de la plaine du Rhône a été entièrement réalisée. Mais, du fait du changement climatique, le risque nouveau de stress hydrique et agro-écologique a conduit à la reconsidérer pour en faire un axe du troisième plan.

Cependant, CNR souhaite continuer à investir pour favoriser la navigation fluviale, enjeu également important pour l'environnement, et poursuivre son développement dans le domaine des énergies renouvelables, en France et dans certains pays d'Europe,

A l'occasion des 80 ans de la concession du Rhône, un Observatoire mondial des fleuves : "Initiatives pour l'avenir des grands fleuves" a été créé. Regroupant des aménageurs et experts des grands fleuves mondiaux, cette structure a pour vocation d'échanger les bonnes pratiques en matière de gestion des fleuves et de fixer des priorités d'intervention partenariale. Il est présidé par Erik Orsenna, Académicien et Economiste amoureux des fleuves.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

2, rue André Bonin - 69004 LYON
Tél. : 04 72 00 69 69 - Fax : 04 72 10 66 66
www.cnr.tm.fr



CACG : 2014, UNE ANNÉE D'OUVERTURE



Plus ouverte d'esprit, plus ouverte sur le monde, plus tournée vers l'avenir, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a redoublé d'efforts en 2014 pour s'impliquer dans le paysage social local, se faire une place sur la scène internationale et renforcer ses partenariats dans le but d'améliorer sa performance et d'être plus solidaire.

Le développement d'un nouveau compteur d'eau intelligent pour la gestion automatisée des consommations d'eau en irrigation est une action marquante de 2014 : CALYPSO permet une mesure quotidienne de la consommation et sa communication instantanée, autant d'alliés précieux pour gérer de façon précise et fiable la ressource en eau sur différents réseaux et permet de diviser par deux le nombre de compteurs nécessaires.

La CACG a aussi renforcé sa présence internationale avec une nouvelle filiale, CA17 International, structure dont la CACG est désormais actionnaire à 100 %. Spécialisée dans le conseil en développement rural et local, cette entreprise travaille depuis 14 ans en faveur des zones rurales.

L'alliance des compétences de CA 17 en conseil à celles de la CACG en études, conception de projets territoriaux et en gestion de la ressource en eau, positionne la CACG comme une société incontournable dans le secteur du développement territorial.

CACG

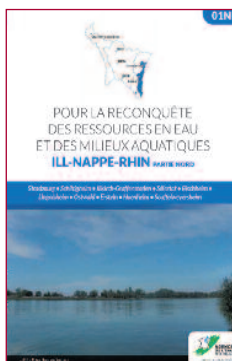
Chemin de Lalette - 65004 TARBES Cedex
Tél. : 05 62 51 71 49 - Fax : 05 62 51 71 30
www.cacg.fr



RHIN-MEUSE



37 SYNTHÈSES TERRITORIALES POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse vient d'éditer 37 synthèses territoriales (une pour chaque bassin versant du Rhin français) qui portent un regard objectif de chaque territoire en matière de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elles ont été établies à partir de l'exploitation des données de qualité de l'eau et des priorités d'intervention ciblées dans le cadre de la déclinaison territoriale (PAOT) des programmes de mesures.

Chaque synthèse est structurée de façon identique : portrait physique et hydrographique du territoire ; photographie de l'état écologique des eaux ; enjeux pour l'atteinte du Bon Etat ; synthèse des actions clés et acteurs au service de la reconquête de la qualité de l'eau.

Les informations ainsi valorisées répondent à une double ambition : la compréhension en disposant de repères et en explicitant les enjeux, et l'aide à la décision.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 MOULIN LES METZ
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

LOIRE-BRETAGNE



LES RÉSULTATS DES ACTIONS FINANÇÉES PAR L'AGENCE



L'Agence Loire-Bretagne met de plus en plus l'accent sur l'évaluation de l'efficacité écologique des actions qu'elle finance. Complémentaire du Rapport d'activité et des travaux d'évaluation des politiques publiques, son Rapport des résultats des actions financées par l'Agence tente de répondre aux questions des acteurs de l'eau. Pour cela, il met en perspective avec l'évolution de l'état des eaux, des réalisations, des résultats locaux comme ceux mis en lumière par les Trophées de l'Eau.

Après une photographie de l'état des eaux à l'échelle du Bassin Loire-Bretagne, l'édition 2015 propose une courte synthèse à l'échelle des six sous bassins de Loire-

Bretagne, des exemples d'actions et leurs résultats sur la période 2007-2014.

Au total, le rapport propose 39 exemples d'actions et leurs résultats.

Le lecteur retrouvera ces exemples sur Internet et ceux présentés dans les précédents rapports selon le sous bassin, le Département, la nature de la maîtrise d'ouvrage ou l'objectif de l'action.

www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/evaluations/resultats_actions

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 ORLÉANS Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

13.6 MILLIONS D'EUROS POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE L'EAU EN 2014

Depuis l'année 2005 et l'adoption de la Loi Oudin-Santini, les six Agences de l'Eau interviennent à l'international en soutenant des actions de solidarité ou en apportant leur appui technique dans le cadre d'accords de coopération institutionnelle.

Elles agissent en concertation et en partenariat avec les Collectivités Locales françaises et contribuent ainsi à l'Aide Publique au Développement.

L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le Monde constitue la première motivation de l'action internationale des Agences de l'Eau, suivie par le renforcement des capacités de planification et de gestion des ressources en eau.

L'articulation avec des partenaires, notamment l'Agence Française de Développement, le Partenariat Français pour l'Eau, l'Office International de l'Eau et le PSEau, est essentielle pour garantir la pertinence de ces interventions dans les pays bénéficiaires.

Les projets soutenus répondent à des critères d'intervention précis et rigoureux permettant de garantir leur pérennité et se situent généralement dans des zones rurales où la coopération internationale classique est peu présente.

Grâce à ces projets de coopération, on estime que sur les neufs dernières années, 4.5 millions de personnes ont eu accès à une eau potable et 400.000 à l'assainissement. Les crédits affectés par les Agences s'élèvent à 13.6 M€ en 2014, soit 0,72% de leurs recettes, dans des zones d'intervention prioritaires définies afin de mieux articuler et coordonner les interventions, soit, actuellement, une cinquantaine de pays.



www.lesagencesdeleau.fr

LE GUIDE DE L'EAU 2015-2016



Cette édition 2015, riche de plus de 1.000 pages, met à la disposition de ses utilisateurs toute une partie documentaire décrivant les missions et les attributions de tous les Organismes ayant compétence dans le domaine de l'eau, du niveau international au niveau local, en passant par l'échelon communautaire européen, national, régional, départemental et local

ainsi qu'une partie documentaire composée d'une sélection de textes législatifs et réglementaires les plus récents.

Mis à jour, le chapitre consacré au cadre institutionnel, a été complètement refondu suite à la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat et la réforme territoriale ; de même, la partie consacrée aux Agences de l'Eau, a été réécrite et complétée et intègre les premiers éléments des SDAGEs 2016-2021.

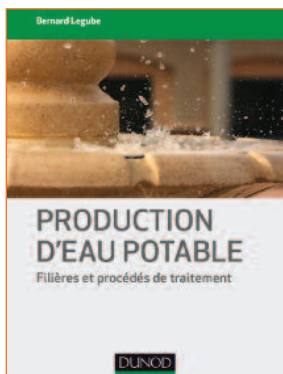
Le Guide de l'Eau est livré avec des codes d'accès personnalisés permettant de télécharger, sur Internet, l'ensemble des données contenues dans l'ouvrage.

ÉDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
Tél. : 01 44 84 78 78 - Fax : 01 42 40 26 46
www.editions-johanet.net

EDITIONS
JOHANET

PRODUCTION D'EAU POTABLE - FILIÈRES ET PROCÉDÉS DE TRAITEMENT



Cet ouvrage décrit les différents procédés de traitement des eaux : les procédés conventionnels de clarification (coagulation/floculation, décantation, flottation, filtration), les procédés de finition ou d'affinage et les principaux procédés avancés ou spécifiques.

En plus des aspects techniques de dimensionnement, d'exploitation et de suivi des usines, ce livre développe les performances à attendre et la maîtrise des

dysfonctionnements, notamment pour lutter contre les non-conformités.

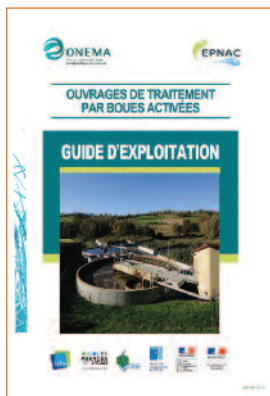
Cet ouvrage est destiné aux techniciens et ingénieurs chargés de la production et du contrôle sanitaire, ainsi qu'aux bureaux d'études spécialisés.

EDITIONS DUNOD

5 rue Laromiguière - 75005 PARIS
Tél. : 01 40 46 35 12 - Fax : 01 44 39 43 64
www.dunod.com



UN GUIDE D'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT PAR BOUES ACTIVÉES



Le Groupe de Travail sur l'Évaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités (GT EPNAC) rassemble des Organismes œuvrant dans le domaine de l'assainissement : des techniciens de terrain (SATESE), des décideurs/financeurs (Agences de l'Eau, ONEMA), des instances en charge de la réglementation (MEDDE, Ministère de la Santé, Services en charge de la Police de l'Eau), des formateurs et des scientifiques (OIEau, Irstea). Il a

pour but d'acquérir, de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes Collectivités.

Le GT EPNAC vient de publier un guide, à destination des maîtres d'ouvrage et des exploitants, qui a pour objet de présenter de façon synthétique, les modalités d'exploitation courante d'une station d'épuration par boues activées.

Ce procédé de traitement des eaux usées permet d'obtenir des performances épuratoires très élevées, en ce qui concerne l'élimination des pollutions carbonées, azotées et éventuellement phosphorées.

La maîtrise des contraintes d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées domestiques par boues activées est indispensable à la pérennité du système et au maintien des performances épuratoires.

Conçu au fil de l'eau, pour des installations de capacité inférieure à 600 kg DBO5/jour (soit 10.000 équivalents habitants (EH)), et dimensionnées dans le domaine de charge de l'aération prolongée ($C_m < 0,1$ kg DBO5 /kg MVS/jour), ce guide recense, tant pour la file eau que pour la file boues, l'ensemble des tâches d'exploitation courantes à réaliser, ainsi que leur fréquence.

EPNAC

Irstea - Centre de Lyon - Villeurbanne
5 rue de la Doua - 69626 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 04 72 20 87 87 Fax : 04 78 47 78 75
epnac@irstea.fr
<http://epnac.irstea.fr>



SYNTHÈSE CARTEAU 2015 Un panorama des acteurs de R&D Eaux et milieux aquatiques

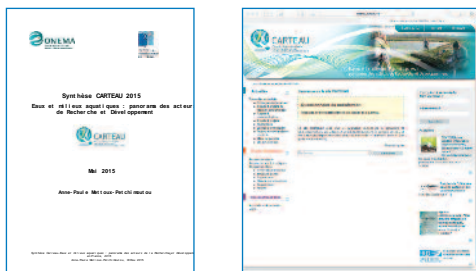
L'OIEau assure, avec le soutien financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la mise en œuvre, la mise à jour et l'animation du site CARTEAU.

Ce site offre un inventaire complet de la Recherche et Développement, de ses acteurs et des compétences dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en France pour les eaux continentales et littorales et les milieux qui leur sont associés.

Cette synthèse annuelle présente les informations contenues dans la base CARTEAU, régulièrement mise à jour, et propose une analyse de l'actualisation des principales données avec un repérage des évolutions du dispositif de Recherche et Développement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

En mai 2015, 5.560 Equivalents Temps Plein (ETP) étaient répertoriés dans CARTEAU, 77 % dans le secteur public et 23 % dans le secteur privé. Le site contient des informations sur 197 unités de recherche publiques, 75 unités de recherche privées, 128 Organismes de recherche publics, 133 structures collectives, 96 programmes de recherche et 996 projets de recherche.

La synthèse Carteau 2015 est téléchargeable à l'adresse : www.oieau.org/synthese-carteau2015



AMÉRIQUE LATINE "EcoCuencas"



"EcoCuencas" est un projet de trois ans initié en décembre 2014. Il mobilise 9 partenaires latino-américains et européens autour d'une proposition commune : le bassin est un espace stratégique pour lutter contre les effets du changement climatique.

L'OIEau en assure la coordination du fait de son expérience acquise sur place. Le budget du projet s'élève à 2,5 M€, financés à 75 % par la Commission Européenne dans le cadre de son programme WATERCLIMA-LAC et un autofinancement de 25 % apporté par les partenaires engagés dans le projet.

Il s'agit d'un des programmes les plus ambitieux jamais mis en œuvre à l'échelle continentale pour favoriser la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), comme facteur de résilience au changement climatique.

Proche de São Paulo, le Bassin Piracicaba-Capivari-Jundiá au Brésil a été choisi comme pilote, au même titre que le Bassin du Barrage Rio Grande II à Medellin (Colombie) et le Bassin Transfrontalier Chira Catamayo entre Pérou et Equateur.

La sécheresse historique que connaît l'Etat de São Paulo est en train de devenir un exemple symbolique lorsque l'on évoque les conséquences du changement climatique sur la gestion des ressources en eau.

"Hydrus Brasil" : un Centre de Formation à la GIRE



Un Centre de Formation à la gouvernance des ressources en eau verra le jour à Brasilia. Il sera réalisé dans le cadre du 8^{ème} Forum Mondial de l'Eau, qui aura lieu dans la capitale brésilienne en mars 2018.

Le Gouvernement du District Fédéral de Brasilia va signer un accord avec "Hydrus Brasil", une Institution brésilienne d'intérêt public à but non lucratif pour créer des cours sur la gouvernance et la gestion de l'eau et de l'assainissement dans la capitale du pays.

Cette annonce a été faite début juillet, après une rencontre **entre le Directeur Général de l'Office International de l'Eau**, Membre fondateur d'"Hydrus Brasil", M. Jean-François Donzier et le Gouverneur du District Fédéral de Brasilia.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - AQUACOOPE
BP 75 - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex
Tél. : 04 92 94 58 00 - Fax : 04 93 65 44 02
aquacoope@oieau.fr
www.oieau.org

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
cnide@oieau.fr - www.oieau.org

NOS PARTENAIRES

-  **Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)
-  **Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**
-  **Le Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social**
(Direction Générale de la Santé)
-  **Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International**
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)
-  **L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**
-  **Les 6 Agences de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
-  **Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Centre de Formation aux Métiers de l'Eau**



LES RENDEZ-VOUS AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2015

Formations de plusieurs jours, rencontres de proximité, ou bien sessions en ligne, l'OIEau propose toute une gamme de rendez-vous pour répondre aux questions des professionnels de l'eau et transmettre son expertise.

► LES MATINALES DE L'OIEau :

Programmées de 8h30 à 11h, Les Matinales de l'OIEau sont l'occasion, autour d'un petit-déjeuner, de s'informer, d'échanger et de poser directement vos questions à un de nos experts OIEau.

Celle du 10 novembre 2015 à La Rochelle sera consacrée au Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'Office International de l'Eau a été en 2013 le 1^{er} Centre de Formation professionnelle français à être habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) pour délivrer un certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés - CATEC® - pour les personnels des services d'adduction d'eau potable et d'assainissement (égouts visitables, stations de pompage souterraines, réservoirs, ...). Cette Matinale permettra aux participants de faire le point sur les exigences, et notamment sur la mise en place du dispositif CATEC®, et de bénéficier de retours d'expériences de Collectivités et d'entreprises travaillant en espaces confinés.

► LES WEBINAIRES DE L'OIEau :

Sous un format adapté aux contraintes de temps et d'organisation (séances de 1h30 en ligne), ces formations en Webinaires sont un concentré d'informations sur des sujets d'actualités auprès d'un expert OIEau reconnu.

Celui du 09 décembre 2015, qui aura lieu à partir de 10h, sera dédié à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, dans le contexte de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique, qui a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et l'attribue aux Communes et à leurs groupements.

Renseignement sur les modalités techniques et sur l'inscription :

c.berthe@oieau.fr - 05 55 11 47 07



► LES JOURNÉES DE L'OIEau :

Ces rendez-vous, animés par des intervenants expérimentés, apportent un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité et permettent aux participants de s'informer, d'échanger et de confronter leurs propres expériences aux différentes études de cas et retours d'expériences présentés.

La Journée du 05 novembre 2015, à Paris, abordera le transfert de compétences Eau et Assainissement dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

En 2018 pour l'assainissement, et en 2020 pour l'eau, les compétences eau et assainissement devront être transférées des Communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, ceci dans un souci d'optimisation économique, à l'heure où les volumes d'eau distribués (et donc les recettes) diminuent quand les besoins d'investissement (entretien et remplacement des réseaux notamment) augmentent.

Et bien sûr, les formations traditionnelles sur nos installations de Limoges, de La Souterraine ou bien sur site, à retrouver sur le site du CNFME :

www.oieau.fr/cnfme

Inscription : inscription@oieau.fr



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

**22 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01
stages@oieau.fr - www.oieau.org**

Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : **Christiane RUNEL**

Rédacteur : **Didier DELAGE**

Maquette : **Frédéric RANSONNETTE**



Office International de l'Eau

Centre National d'Information et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234

ISSN : 0012-9003 - 61^{ème} année



"Les Cahiers Techniques de l'OIEau"

Des guides techniques, pratiques et pédagogiques à l'usage des professionnels de l'eau et de l'assainissement

- | | |
|--|--|
| 1 Les pompes centrifuges | 11 La télégestion des réseaux |
| 3 Réactifs de traitement d'eau potable | 16 Le dioxyde de chlore (réservé édition) |
| 4 Instruments de mesure | 17 La surpression (réservé édition) |
| 5 Le comptage (réservé édition) | 18 Le pompage des eaux usées |
| 6 La robinetterie (EP) | 19 L'alimentation en eau potable (réservé édition) |
| 9 L'ozonation des eaux | 20 Les eaux pluviales (réservé édition) |
| 10 La chloration des eaux | HS Qu'est-ce que l'épuration ? |

Renseignements - Commandes :

Tél. : 05 55 11 47 90 - Fax : 05 55 11 47 48 - Mail : eaudoc@oieau.fr - Web : www.oieau.org